

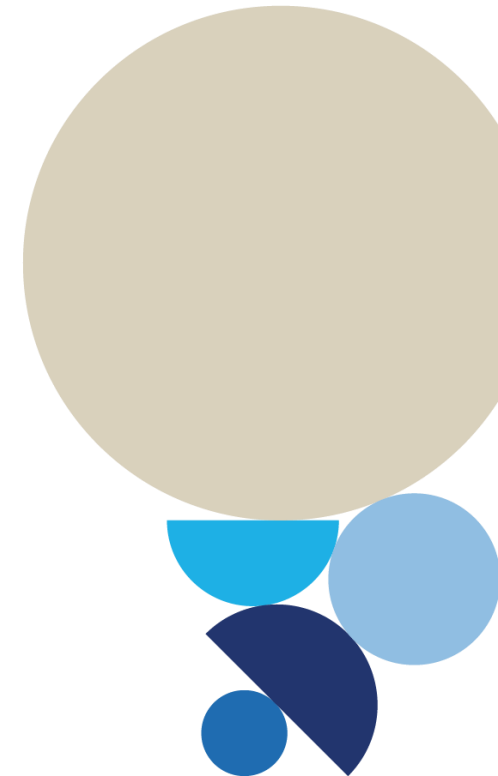
Rapport sur les risques climatiques 2025

À propos de Zurich Canada

Zurich Insurance Company Ltd est une compagnie d'assurance constituée en société en Suisse et est autorisée à exercer des activités au Canada à titre de succursale étrangère en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurances (Canada). Au Canada, elle exerce ses activités sous la dénomination Zurich Insurance Company Ltd (Canadian Branch) (« Zurich Canada »). À ce titre, les politiques, lignes directrices et processus de Zurich Insurance Group Ltd mentionnés dans le présent document s'appliquent à Zurich Canada.

Zurich Canada est assujettie à la ligne directrice B-15 du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») – Gestion du risque climatique – ainsi qu'à la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »). Le présent Rapport sur les risques climatiques fournit les informations exigées par le BSIF et l'AMF en matière de gestion des risques liés aux changements climatiques par les institutions financières, y compris des renseignements sur la gouvernance, la gestion des risques, la stratégie et les mesures.

Les données financières relatives aux institutions financières fédérales d'assurance de biens et de responsabilité sont disponibles sur le site Web du BSIF: <https://www.osfi-bsif.gc.ca/en/data-forms/open-government-osfi-financial-data#pc>.



Élément d'information à fournir	Attente en matière d'information à fournir	Référence
Gouvernance		
a)	<p>Décrivez l'organe ou les organes de gouvernance (p. ex., conseil d'administration, comité, autre) ou la ou les personnes responsables de la surveillance des risques et des occasions liés au climat, y compris leur identité, leurs responsabilités, leurs compétences et aptitudes, le processus qui leur permet de rester informés, y compris la fréquence des réunions, la surveillance de la stratégie, des opérations majeures, des processus de gestion des risques, de la fixation des cibles et du suivi des progrès accomplis vers ces cibles, ainsi qu'une description indiquant si, et de quelle manière, les facteurs liés au climat sont pris en compte dans leur rémunération.</p>	<p>Annual Report pp. 48 – 63, 89, 95-96, 138, 140 Climate Transition Plan p. 22</p>
b)	<p>Décrivez le rôle de la direction dans la surveillance, la gestion et la supervision des risques et des occasions liés au climat, y compris l'identité du poste ou du comité de niveau direction (selon le cas), ses processus de gouvernance, ses contrôles et ses procédures, ainsi que la façon dont la surveillance est exercée sur ce poste ou ce comité.</p>	<p>Annual Report pp. 138,140 Climate Transition Plan p. 23</p>
Stratégie		
a)	<p>Décrivez les risques et les occasions liés au climat que l'IPF fédérale a identifiés et qui pourraient raisonnablement être susceptibles d'influer sur ses flux de trésorerie, son accès au financement ou son coût du capital, y compris:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La classification de chaque risque lié au climat comme risque physique ou risque de transition; • L'horizon temporel prévu pour la survenance des effets associés à chaque risque et à chaque occasion (court, moyen ou long terme); • Les définitions que donne l'IPF fédérale des notions de « court terme », « moyen terme » et « long terme » en lien avec les horizons de planification utilisés pour la prise de décisions stratégiques. 	<p>Annual Report pp. 141 – 148</p>

Élément d'information à fournir	Attente en matière d'information à fournir	Référence
Stratégie (suite)		
b) i	<p>Modèle d'affaires et chaîne de valeur</p> <p>Décrivez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les effets actuels et anticipés des risques et des occasions liés au climat sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur de l'IPF fédérale; • Les éléments du modèle d'affaires et de la chaîne de valeur de l'IPF fédérale où les risques et les occasions liés au climat sont concentrés. <p><u>Stratégie et prise de décisions</u></p> <p>Fournissez des informations sur les éléments actuels et anticipés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les changements apportés au modèle d'affaires de l'IPF fédérale, y compris à l'allocation de ses ressources, pour tenir compte des risques et des occasions liés au climat; • Les efforts directs d'atténuation et d'adaptation; • Les efforts indirects d'atténuation et d'adaptation. <p><u>Position financière, performance financière et flux de trésorerie</u></p> <p>Décrivez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment les risques et les occasions liés au climat ont influé sur la position financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'IPF fédérale pour la période de déclaration; • Comment l'IPF fédérale s'attend à ce que sa position financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie évoluent à court, moyen et long terme, compte tenu de sa stratégie de gestion des risques et des occasions liés au climat. 	<p>Annual Report pp. 141-148, 176-185, 204</p> <p>Climate Transition Plan pp. 9-12</p>

Élément d'information à fournir	Attente en matière d'information à fournir	Référence
Gestion des risques		
a)	Fournissez des informations sur les processus et les politiques connexes de l'IPF fédérale pour l'identification, l'évaluation, la hiérarchisation et le suivi des risques liés au climat. Pour satisfaire à cette attente en matière d'information, l'IPF fédérale devrait expliquer comment elle a appliqué le Principe 3, ainsi que les paragraphes qui le complètent, au Chapitre 1 de la présente ligne directrice.	Annual Report pp.143-148
b)	Fournissez des informations sur les processus de l'IPF fédérale pour l'identification, l'évaluation, la hiérarchisation et le suivi des occasions liées au climat, y compris des informations indiquant si, et de quelle manière, l'IPF fédérale utilise l'analyse de scénarios liés au climat pour éclairer l'identification de ces occasions.	Annual Report pp.143-148 Climate Transition Plan p. 22
c)	Fournissez des informations sur la mesure dans laquelle, et la manière dont, les processus de l'IPF fédérale pour l'identification, l'évaluation, la hiérarchisation et le suivi des risques et des occasions liés au climat sont intégrés dans, et alimentent, le processus global de gestion des risques de l'IPF fédérale.	Annual Report pp. 61, 63 & 66, 138-140, 143 – 148, 255

Élément d'information à fournir	Attente en matière d'information à fournir	Référence
Indicateurs et objectifs		
a)	Indiquer les indicateurs utilisés par l'IFRF pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat, en cohérence avec sa stratégie et son processus de gestion des risques.	Annual Report pp. 162-175 Climate Transition Plan p. 22
b)	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer séparément les émissions absolues brutes de GES de portée 1 et de portée 2 (méthode fondée sur l'emplacement) de l'IFRF pour la période. • Indiquer l'approche de mesure, les intrants et les hypothèses que l'IFRF utilise pour mesurer ses émissions de GES de portée 1 et de portée 2, ainsi que les raisons sous-jacentes à ces choix. • Indiquer la norme de reporting utilisée par l'IFRF pour calculer et publier les émissions de GES. Si la norme de reporting utilisée par l'IFRF n'est pas la norme GHG Protocol Corporate Standard, expliquer en quoi la norme de reporting utilisée par l'IFRF est comparable. 	Annual Report pp. 162-175, 205-206
c)	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer toutes les cibles climatiques, quantitatives et qualitatives, que l'IFRF a fixées pour suivre les progrès réalisés vers ses objectifs stratégiques, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'objectif de la cible; ○ la période à laquelle la cible s'applique; ○ la période de référence à partir de laquelle les progrès sont mesurés; ○ toute révision de la cible et une explication de ces révisions; • Indiquer des informations sur l'approche de l'IFRF pour la définition et la révision de chaque cible, ainsi que sur la manière dont elle suit les progrès réalisés par rapport à chacune d'elles; • Indiquer des informations sur la performance de l'IFRF par rapport à chacune des cibles climatiques et une analyse des tendances ou des changements dans la performance de l'IFRF. <p>Pour toute cible d'émissions de GES communiquée (et les indicateurs correspondants, le cas échéant), les indiquer à la fois en valeur brute et en valeur nette des compensations carbone, le cas échéant, et expliquer le type de compensation (par exemple, crédit carbone, solution fondée sur la nature, autre).</p>	Annual Report pp. 138-140, 162-175, 205,206 Climate Transition Plan p. 22 Approach to sustainable operations

Le lecteur assume l'entière responsabilité de toute utilisation des informations contenues dans le présent rapport. Ni Zurich Canada ni aucune de ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs (collectivement, « Zurich »), ne pourront être tenus responsables de toute perte ou de tout dommage, direct ou indirect, découlant de l'utilisation du présent rapport ou s'y rapportant, ou encore de la confiance qui lui est accordée.

Tout hyperlien vers des sites Web externes de tiers est fourni uniquement pour des raisons de commodité. Zurich n'exerce aucun contrôle sur le contenu de ces sites, ne les approuve pas et n'assume aucune responsabilité à leur égard ni à l'égard de toute perte ou de tout dommage pouvant résulter de leur utilisation. L'accès à ces sites Web externes de tiers se fait aux risques du lecteur et est assujéti aux modalités et conditions qui y sont énoncées.

Aucune disposition du présent rapport ne constitue, ni ne doit être interprétée comme constituant, une sollicitation, une offre, un conseil, une recommandation ou tout autre service à l'égard d'un produit d'assurance souscrit par Zurich Canada.